

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SUBLIME

No. d'article : 349002

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Klüber Lubrication NA LP  
9010 County Road 2120  
Tyler, Texas 75707  
USA  
Phone: +1 903 534-8021  
Fax: +1 903 581-4376

32 Industrial Drive  
Londonderry, NH 03053  
USA  
Phone: +1 603 647-4104  
Fax: +1 603 647-4106

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : mcm@us.kluber.com  
Material Compliance Management

Numéro d'appel d'urgence : +1-517-545-7070 NCEC

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent de décalcification

Restrictions d'utilisation : Réserve aux utilisateurs professionnels.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : eau  
Acide.  
Solvant

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
chlorure d'hydrogene	acide chlorhydrique	7647-01-0	Secret commercial** ( $\geq 5$ - $< 10$ *)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Secret commercial** ( $\geq 1$ - $< 5$ *)

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.  
Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:  
Erythème
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

inappropriés

- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés halogénés
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.

**SUBLIME**

Version 2.2	Date de révision: 2023-03-29	Date de dernière parution: 2023-03-28 Date de la première version publiée: 2021-09-14	Date d'impression: 2023-03-29
----------------	---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas ingérer.  
Ne pas remballer.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conditions de stockage : Conserver dans le conteneur d'origine.  
sures : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Conserver dans un endroit frais à l'écart des bases.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.  
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Protéger du gel.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
chlorure d'hydrogene	7647-01-0	(c)	2 ppm 3 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		C	2 ppm	CA BC OEL (2006-11-29)
		P	2 ppm	CA QC OEL (2020-03-11)
		C	2 ppm	ACGIH (2007-01-01)
(2-méthoxyméthylethoxy)propano l	34590-94-8	TWA	100 ppm 606 mg/m3	CA AB OEL (2018-05-31)
		STEL	150 ppm 909 mg/m3	CA AB OEL (2018-05-31)
		VEMP	100 ppm 606 mg/m3	CA QC OEL (2006-12-29)
		VECD	150 ppm 909 mg/m3	CA QC OEL (2006-12-29)
		TWA	100 ppm	CA BC OEL (2022-06-22)

## SUBLIME

Version 2.2      Date de révision: 2023-03-29      Date de dernière parution: 2023-03-28      Date d'impression: 2023-03-29  
 Date de la première version publiée: 2021-09-14

		STEL	150 ppm	CA BC OEL (2022-06-22)
		TWA	50 ppm	ACGIH (2022-01-01)

**Mesures d'ordre technique** : Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire** : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type A

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : > 10 min  
 Indice de protection : Classe 1

**Remarques** : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection de la peau et du corps** : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

**Mesures de protection** : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

**Mesures d'hygiène** : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : plaisante

## SUBLIME

Version 2.2	Date de révision: 2023-03-29	Date de dernière parution: 2023-03-28 Date de la première version publiée: 2021-09-14	Date d'impression: 2023-03-29
----------------	---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

---

Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	0.5 (20 °C) Concentration: 100 %
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	non inflammable
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Ne brûle pas
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	23 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1.04 (20 °C) Substance de référence: Eau La valeur est calculée.
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Réaction exothermique avec les alcalis.  
Corrosif(ve) au contact avec des métaux  
Dégagement de l'hydrogène en présence de métaux.

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

Matières incompatibles : Bases  
Oxydants forts  
Métaux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Rougeur, Irritation locale

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

### Composants:

#### **chlorure d'hydrogene:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

#### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Irritant pour la peau.

### Composants:

#### **chlorure d'hydrogene:**

Evaluation : Provoque des brûlures.  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

#### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### Produit:

Espèce : Cornée bovine  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 437

Remarques : Risque de lésions oculaires graves.

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

### Composants:

#### chlorure d'hydrogene:

Résultat : Corrosif  
Evaluation : Corrosif

#### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Humain  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Evaluation : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

### Composants:

#### chlorure d'hydrogene:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### (2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### Cancérogénicité

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composants:

##### **chlorure d'hydrogene:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

##### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### Composants:

##### **chlorure d'hydrogene:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

##### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

## SUBLIME

Version 2.2	Date de révision: 2023-03-29	Date de dernière parution: 2023-03-28 Date de la première version publiée: 2021-09-14	Date d'impression: 2023-03-29
----------------	---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux .

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,919 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 969 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## SUBLIME

Version 2.2	Date de révision: 2023-03-29	Date de dernière parution: 2023-03-28 Date de la première version publiée: 2021-09-14	Date d'impression: 2023-03-29
----------------	---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

### Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Biodégradabilité : aérobique  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

### Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

#### Composants:

##### **chlorure d'hydrogène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.25

##### **(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.004 (25 °C)

### Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Pas d'information écologique disponible.

#### Composants:

##### **chlorure d'hydrogene:**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Substance VPVB non classée Substance PBT non classée

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

Numéro ONU : UN 1789  
Nom d'expédition des Nations unies : ACIDE CHLORHYDRIQUE EN SOLUTION, ACIDE CHLORHYDRIQUE  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8

#### **IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1789  
Nom d'expédition des Nations unies : Hydrochloric acid solution, Hydrochloric acid  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosives  
Instructions de : 856

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

conditionnement (avion cargo)  
Instructions de conditionnement (avion de ligne)

: 852

### Code IMDG

Numéro ONU : UN 1789  
Nom d'expédition des Nations unies : HYDROCHLORIC ACID SOLUTION, HYDROCHLORIC ACID  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B  
Polluant marin : non

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

Numéro ONU : UN 1789  
Nom d'expédition des Nations unies : ACIDE CHLORHYDRIQUE EN SOLUTION, ACIDE CHLORHYDRIQUE

Classe : 8  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
Code ERG : 157  
Polluant marin : non

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

## SUBLIME

Version 2.2	Date de révision: 2023-03-29	Date de dernière parution: 2023-03-28 Date de la première version publiée: 2021-09-14	Date d'impression: 2023-03-29
----------------	---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / C	:	Limite plafond
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
CA QC OEL / P	:	Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances

## SUBLIME

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 2023-03-28	Date d'impression:
2.2	2023-03-29	Date de la première version publiée: 2021-09-14	2023-03-29

chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2023-03-29  
Format de la date : mm/jj/aaaa

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.